

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA
HAUTE-CORSE
(SIEEP)

Date de convocation : 10 /06/ 2026	Date de la séance : 15 / 06 / 2026
Nombre de délégués en exercice : 234	Nombre de délégués présents : 70
Nombre de pouvoirs : 0	Nombre de votants : 70

DÉLIBÉRATION N° 26/293

Création de poste : Ingénieur Territorial

Étaient présents :

ALBERTINI Don Marc ; ALESSANDRINI Anthony ; ANDREANI Marie-Dominique ; ANGELI Corinne ; BARTOLI Jacques ; BERNARDI Geneviève ; FALCUCCI Michèle ; BIAGGI Pascal ; BIAGGI Yves ; BIANCARDINI Paul ; BORRI Jean-Marc ; BRUSCHINI Vincent ; BRUZI Benoît ; BUSSETTA Jean-Yves ; CABALLERO Eric ; CARTA Nicolas ; MATTEI Jean-Marc ; CERVONI Joseph André ; COSTA Jacques ; CROCE François ; DE MARCO Jean-Christophe ; DOMINICI Céline ; EMMANUELLI Paul Jean ; FLORI Claude ; FRATICELLI Dominique ; GALINIER Michel ; GIACOMETTI Bernadette ; QUILICI Sylvie ; GRISCELLI Jean-Toussaint ; LESCHI Pierre ; GIUDICELLI Xavier ; CYPRIANI Philippe ; MARCHETTI Laurent ; MARGHERITI Philippe ; MARIOTTI Marie-Thérèse ; MAROSELLI Dominique ; MASSEI Christophe ; MASSIANI Lazare François ; MATTEI Charles ; MATTEI Joseph ; MAURIZZI Jean-François ; ORSUCCI Sylviane ; MORACCHINI Jean Sylvestre ; MURATI Alexandre ; NICOLAI Marc Antoine ; COSTA Paul ; ORLANDI François ; ORSINI Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PIETRI Jean-Pierre ; POLI Antoine ; POLI Jean-François ; RICCI Pierre Paul ; RISTORCELLI Marie-Paule ; ROGLIANO AGOSTINI Marie Sabine ; ROSSI François ; SALICETI Marc Antoine ; SANTONI Michel ; SAOLETTI Eric ; STRAFORELLI Noël ; SUSINI Ghuvan Matteu ; TADDEI Jean-Paul ; TILLIER Christian ; TOMI Christian ; AGOSTINI Nicolas ; TRAMINI Antoine ; VENTURINI Simon ; VIGNOLI Patrick ; VINCENNELLI Fernand ; VICENTI Philippe.

Étaient absents :

ACQUAVIVA Ghjuvan-Francescu ; ALBERTINI COLONNA Nicolette ; ALBERTINI Ep PERALDI Chantal ; ALBERTINI Marcu-Maria ; ALBERTINI Pierre François ; ANDREANI Jean-André ; ANFRANI Antoine François ; ANZIANI Stella ; ARGENTI Thomas ; ARRIGHI Fabien ; ASTOLFI Jérôme ; BACCARELLI Dominique ; BARRE Eric ; BARTOLI Marc ; BATTAGLINI Xavier ; BATTESTI Paul ; BERTINI Jean Marcel ; BOUHET Patrick ; CAMBON Thierry ; CAMPANA Claudine ; CASALE Philippe ; CASANOVA Stéphane ; CASTELLANI Jean-Charles ; CESARI Marcel ; COLOMBANI Charles ; COLOMBANI Claudine ; COLOMBANI Jacqueline ; CONTRI Jean-François ; CORTINCHI Alexis ; COSTA Lucien ; DEFENDINI Antoine Marie ; DOMINICI Jean ; DOMINICI Jean-Michel ; DONPIETRINI Pierre François ; DONNINI David ; FANTINI Pascal ; FERRANDI Paul Vincent ; FICAJA Pascale ; FILIPPI Jean-Baptiste ; FILIPPI Maurice ; FILIPPINI Toussaint ; FONDACCI DE PAOLI Jean Claude ; FOUQUET Philippe ; FRANCESCHETTI Bernard ; FRISONI Jean Etienne ; GASPARI Jean-François ; GASSMANN Simon ; GATTACCECA René ; GERONIMI Pierre Marie ; GHIPPONI Jean Etienne ; GIABICONI Jean-Charles ; GIAMARCHI Jean-Marc ; GIANCOLI Jean-Louis ; GIUDICELLI Jean ; GRAZIANI Christophe ; GUIDONI Pierre ; GUILLIER Jérôme ; KRAN Patrick ; LANFRANCHI Joseph Antoine ; LECA Dominique ; LEONETTI Laetitia ; LEONI Antoine Aimé ; LEONI Joseph ; LINALE Karine ; LORENZI Pierre ; LUCCHESI André ;

LUTZ Jean Pierre ; MAINETTI Jean Marc ; FONDACCI Kévin ; PASQUALINI Jean-Félix ; FILIPPI Marc-Marie ; MATTEI Jean-François ; BIAGGI Grégory ; PINAUD Jean-Michel ; CASALONGA Jérôme ; CROS Robin ; GUGLIELMI Antoine ; QUILICI Patrice ; VITTORI Philippe ; ARMANET Guy ; MOULIN-PAOLI Guy ; ROSSI Alexandre ; MONTI ROSSI William ; MAELLI Guy ; MANCINI Yannick ; MANETI Grégory ; MARCANTI Francis ; MARCHETTI Bernard ; MARCHIONI Patrick ; MARTINEZ Olivier ; MARTORANA Maxime ; MASSEI Paul François ; MASSIANI Jean Louis ; MATTEI Jean-François ; MATTEI Steve ; MAZZONI Jean ; MAZZONI Nicolas ; MICHELI Thomas ; MONTIGNY Pierre ; MORACCHINI Christian ; MORTINI LIONEL ; MOUTTET-BERENI Léna ; NAPOLI MELIO Laurence ; NASICA Pasquin ; NAVARI Jean André ; NEGRETTI Marc ; NIVAGGIONI GHJUVANSTEFANU ; OLMETTA Pierre ; ORSELLI Gustave ; ORSINI Dominique ; ORSINI Joseph ; ORSINI Marie-Ange ; OTTAVI Stéphane ; PADOVANI Marie Hélène ; PALLENTI Jean Marie ; PALMIERI Michel ; PAOLACCI Jean Toussaint ; PAOLI Jean-François ; PAOLINI Julien ; PARIGGI Charles Jean ; PASQUALINI Gilles ; PASQUALINI Lionel ; PERALDI Ange Toussaint ; PIACENTINI Pierre Pascal ; PIERALLI Marie-José ; PIERI Gérard ; PIETRI François Mathieu ; POMPEI Paul Jean ; POZZO DI BORGO Louis ; PROFIZI Jean Noël ; RAFFALLI Etienne ; RENUCCI François ; RINIERI Toussaint ; RIOLACCI Simon Pierre ; ROCCHI Ange Tousaint ; ROCCHI Jean-Michel ; RODRIGUEZ José Michel ; SALDUCCI Ange ; SALICETI Jean Darius ; SALICETI Nicolas ; SALVARELLI Pierre ; SANTELLI Gérard ; SANTINI Ange ; SANTONI Alexandra ; SANTUCCI Jean Rock ; SARTI Pascal ; SAULI Joseph ; SEITE Jean Marie ; SEMIDEI Louis ; SENCY Pierre Ange ; SYLVAGNOLI Paul Pascal ; SIMONETTI Barthélémy ; SOUSTRE Frédéric ; SUZZONI Etienne ; TADDEI Pierre ; TOMASINI Jacques André ; TRAMINI Laurent ; TURCHI Alain ; VALERY Frédérique ; VIANNUCCI Bernard ; VINCENTI Antoine ; VINCIGUERRA Jean Hyacinthe ; VITTORI Stéphane.

Ont donné procuration : NEANT

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute-Corse (SIEEP) s'est réuni au Complexe sportif de Borgo, sous la présidence de Monsieur Antoine POLI, Président, sur seconde convocation.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué une première fois en vue de la séance du 10 juin 2026 à dix heures, n'a pu valablement délibérer, le quorum prévu à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales n'ayant pas été atteint. En conséquence, une seconde convocation a été adressée aux membres, à trois jours au moins d'intervalle et portant sur le même ordre du jour, en vue de la présente séance du 15 juin 2026 à dix heures, au cours de laquelle le Comité syndical délibère valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Monsieur Ghjuvanni Matteu Susini.

Le Président expose au Comité Syndical,

Dans le contexte des évolutions engagées par le SIEEP et du renforcement progressif de ses compétences techniques et énergétiques, il est proposé de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet.

La création de ce poste vise à renforcer les capacités techniques et d'ingénierie du syndicat, notamment pour :

- Le suivi et le pilotage de la concession de distribution publique d'électricité ;
- La maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux et équipements ;
- L'accompagnement des communes membres dans leurs projets énergétiques ;
- Le développement des compétences du syndicat en matière d'éclairage public, d'énergies renouvelables, de mobilité électrique et de performance énergétique ;
- Le suivi des études et des opérations techniques portées par le syndicat.

Le poste relève du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A) et pourra être ouvert aux grades d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal.

Le poste est créé à temps complet et sera placé sous l'autorité du Directeur des Services Techniques.

Le recrutement pourra intervenir par voie statutaire (mutation, détachement, concours) ou, à défaut, par voie contractuelle dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget du syndicat, le tableau des effectifs dument mis à jour.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-4, L. 1612-5, L. 1612-11, L. 1612-12, L. 2121-17 et L. 5211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment articles L-2, L-7 et L 313-1 et suivants, et L.332-8 2° ;

Vu la première convocation du 04/ 06/ 2026 adressée aux membres du Comité syndical en vue de la séance du 10 juin 2026 à dix heures ;

Vu le constat d'absence de quorum dressé lors de la séance du 10 juin 2026 à dix heures, 54 membres étant présents sur 118 requis, et le renvoi de la séance qui en est résulté ;

Vu la seconde convocation du 10 / 06/ 2026, adressée à trois jours au moins d'intervalle et portant sur le même ordre du jour, en vue de la présente séance du 15 juin 2026 à dix heures ;

Vu le rapport n° 15 soumis à l'examen du Comité syndical ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1er — Décide de créer un emploi permanent au grade d'Ingénieur Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A, pour effectuer les missions, de suivi et pilotage de la concession de distribution publique d'électricité, d'accompagnement des communes membres dans leurs projets énergétiques, de développement des compétences du syndicat en matière d'éclairage public, d'énergies renouvelables, de mobilité électrique et de performance énergétique.

Article 2 — D'ouvrir ce poste aux grades d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal.

Article 3 — D'autoriser le recrutement par voie statutaire ou, à défaut, par voie contractuelle.

Article 4 — D'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget du syndicat (chapitre 012).

Article 5 — Exécution et habilitation du Président

Le Président est autorisé à signer tout document et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 — Transmission

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département de la Haute-Corse.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR : 70	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Fait et délibéré à Borgo, complexe sportif de BORGEO, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Ghjuvanni Matteu Susini

Le Président,

Antoine POLI



*Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État le ____ / ____ / 20____ et publication / notification
____ / ____ / 20____.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans
un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.*